



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bureaux de poste

Question écrite n° 50695

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'avenir du bureau de poste à Grillon dans le Vaucluse. Il lui demande tout d'abord, de bien vouloir lui indiquer les modalités actuelles de fonctionnement du bureau de poste à Grillon en termes de jours d'ouverture, d'heures d'ouverture, de services rendus, de personnel et de statut. Il souhaiterait connaître ensuite, pour chacun de ces points, l'évolution que pourrait connaître ce bureau de poste au cours des cinq prochaines années.

Texte de la réponse

Le président de La Poste vient de réaffirmer solennellement devant les présidents des commissions départementales de présence postale territoriale réunis le 16 novembre 2004 à l'occasion du congrès des maires son engagement à maintenir les 17 000 points de contact du réseau. S'agissant du bureau de poste de Grillon, il est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 13 h 30 à 16 heures, et le samedi de 9 heures à 11 h 30. Le bureau de poste de Richerenches, qui lui est rattaché, est ouvert du lundi au samedi, de 9 heures à 11 heures. Le bureau de poste de Grillon offre toutes les opérations de guichet, activités courrier et services financiers, ainsi que le conseil financier. Celui de Richerenches offre les mêmes opérations de guichet et le conseil financier est assuré, sur rendez-vous, au bureau de poste de Grillon. Le bureau de poste de Grillon et le bureau rattaché de Richerenches regroupent un effectif de 3 personnes au total. Aucune modification des modalités de fonctionnement du bureau de poste de Grillon n'est envisagée actuellement. De manière générale, La Poste souhaite renforcer sa présence dans les endroits où sont concentrés ses clients, maintenir et diversifier ses services sur l'ensemble du territoire, et s'adapter à l'évolution des modes de vie et de consommation des clients. Quelles que soient les évolutions possibles à venir, elles devront favoriser systématiquement la proximité et le souci du service au client. Tous les projets seront examinés dans un cadre d'une concertation avec les élus locaux, en association avec les postiers concernés. Dans ce cadre, une nouvelle charte du dialogue territorial, également présentée à l'occasion du congrès des maires, prévoit de renforcer le dialogue local et rappelle les principes qui s'imposeront aux directeurs territoriaux pour plus d'anticipation, de transparence et de recherche de synergies locales. Les commissions départementales de présence postale territoriale, au sein desquelles figure un représentant de l'État chargé notamment de veiller au bon déroulement des processus d'information et de concertation préalables aux adaptations de la présence postale, constituent le lieu adapté à ce dialogue et le président de La Poste a demandé le renforcement de ce dispositif institutionnel par un appui souhaité des élus locaux concernés. La Poste entend demeurer le premier service public de proximité, à l'écoute des besoins de sa clientèle et des évolutions des territoires.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50695

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8804

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 362